

2457

Province de Québec
Cégep régional de Lanaudière

Procès-verbal de la 197^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 24 mars 2020, à 16 h 30 sous la présidence de Mme Nancy Lapointe, vice-présidente du conseil d'administration.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Marie-Claude Bourgeois Kim Dufresne Mélissa Lapierre Caroline Otis Diane Raymond Patricia Rivest
Messieurs	Stéphane Dignard Simon Paquin Jean Perron Sylvain Riendeau

Absences motivées :

Messieurs	Michel Goudreau Yves Mc Nicoll Stéphane Mercier John Djemissot Soifaite
-----------	--

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit à titre de secrétaire de l'assemblée :

Madame	Elianne Duchesne, agente d'administration à la direction générale
--------	---

Ouverture de l'assemblée – vérification du quorum :

La présidente d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

197.1 Adoption de l'ordre du jour :

Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Mélissa Lapierre,

CARL-200324-01

« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 197.1. *Adoption de l'ordre du jour*
- 197.2. *Parole au public*
- 197.3. *Suspension des admissions 2020-2021 pour la première année pour les programmes de Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique – voie de spécialisation – ordinateurs et réseau (243.BB)*
- 197.4. *Informations*
- 197.5. *Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

197.2 Parole au public :

La présidente invite la directrice générale à expliquer aux membres présents, la présence de Monsieur David Joly, enseignant au collège constituant de Joliette et représentant syndical. Monsieur Joly souhaite faire part des préoccupations suscitées par la suspension des admissions dans les programmes de Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et technologies de l'électronique – voie de spécialisations – ordinateurs et réseaux (243.BB).

Monsieur Joly commence par remercier Mme Bailleu et M. Riendeau pour la conférence téléphonique tenue le matin afin d'éclaircir les raisons pour lesquelles il était nécessaire de tenir l'assemblée du conseil d'administration et procéder maintenant à la suspension.

Il mentionne le rôle important du collège concernant l'offre de programmes techniques et l'importance de répondre aux besoins dans la région de Lanaudière. La situation actuelle (COVID-19) aura un effet sur les admissions. Les deux programmes concernés par la suspension se trouvent dans des secteurs névralgiques et l'instabilité actuelle pour des personnes ayant perdu leur emploi, pourraient susciter des inscriptions dans ces programmes. Les demandes sont très basses, il en convient, cependant le ministère offre un financement pour les petites cohortes. De plus, une annexe permet un plan de redressement sans affecter le financement. Finalement, il souligne l'inquiétude par rapport au message envoyé à la population et aux entreprises.

197.3 Suspension des admissions 2020-2021 pour la première année pour les programmes Technologies des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique – Voie de spécialisation – ordinateurs et réseaux (243.BB) :

Le directeur du collège constituant de Joliette présente le dossier.

Les résultats du SRAM au 1er tour démontrent une diminution dans l'ensemble du réseau collégial. Le collège constituant de Joliette met beaucoup d'efforts pour la promotion des programmes et toutes les instances et les équipes du collège ont contribué à cet exercice. On observe une augmentation de 3 % par rapport à l'an dernier. Ce sont notamment les nouveaux programmes Technologie de la production horticole agroenvironnementale (153.F0), Techniques de l'informatique – Conception et développement d'applications (420.B0) ainsi qu'Arts visuels (501.A0) qui ont connu une augmentation significative.

Malgré tout, il y a une décroissance du nombre d'inscriptions du même ordre qu'il y a 20 ans (2001 étudiants et étudiantes).

Les programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique - Voie de spécialisation - Ordinateurs et réseaux (243.BB) sont en difficulté de recrutement malgré tous les plans de relance élaborés au fil des années.

Les données actuelles dans ces programmes ont été analysées avec la plus grande attention et les efforts qui ont été faits n'ont pas permis d'atteindre les résultats escomptés. Le seuil minimal de demandes est bien en deçà de ce qui devrait être attendu.

La décision de suspendre les admissions n'est certainement pas une démarche facile. Il est nécessaire de prendre une position proactive afin d'éviter de se retrouver dans une situation encore plus difficile. Le collège doit prendre une décision éclairée, à la suite des résultats du 1er tour du SRAM quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein des programmes qui montrent des difficultés importantes afin de permettre aux demandeurs de bénéficier des places disponibles au deuxième tour du SRAM.

C'est pourquoi le collège doit suspendre les admissions dans les programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique - Voie de spécialisation - Ordinateurs et réseaux (243.BB).

Cette suspension permettra de disposer de temps afin de mettre en place un plan de redressement et de diminuer l'impact au niveau budgétaire, notamment sur le budget d'investissement. Un tableau des demandes d'admission dans les programmes en difficulté a été déposé. La vision doit être globale et tenir compte de l'ensemble des programmes et des départements. La baisse significative du nombre d'étudiants inscrits exerce une pression et une analyse fine a été faite avant d'en arriver à ce choix.

La date butoir pour informer le SRAM de la suspension des admissions est arrivée, c'est pourquoi il est demandé au conseil d'administration de se prononcer maintenant. De plus, il est nécessaire d'informer rapidement les étudiants qui ont fait une demande afin de leur permettre de s'inscrire dans un autre programme.

Attendu que le collège doit prendre une décision à la lumière des résultats du 1er tour du SRAM quant à la poursuite ou à la suspension de l'admission au sein des programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique - Voie de spécialisation - Ordinateurs et réseaux (243.BB);

Attendu l'impact d'une faible clientèle dans l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de la masse salariale des enseignants et enseignantes (E de FABRES);

Attendu l'impact d'une faible clientèle dans l'enveloppe budgétaire consacrée au financement de l'enseignement (A de FABRES);

Attendu qu'en vertu de l'échéancier du SRAM, les collèges doivent l'informer des places disponibles pour le 2e tour au plus tard le 26 mars 2020, à 12 h;

Attendu le fait que le Cégep régional est l'autorité en matière d'admission dans les programmes et que le pouvoir d'interruption ou de suspension de l'admission revient au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière;

Attendu la recommandation de la direction du collège constituant de Joliette;

Attendu la recommandation adoptée par le conseil d'établissement de Joliette;

Sur proposition de M. Stéphane Dignard, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,

CARL-200324-02

« Il est résolu que le conseil d'administration suspende les admissions 2020-2021 pour la première année dans les programmes Technologie des procédés et de la qualité des aliments (154.A0) et Technologie de l'électronique - Voie de spécialisation - Ordinateurs et réseaux (243.BB). »

Adoptée à l'unanimité.

197.4 Informations :

La directrice générale informe les membres du conseil d'administration des actions qui ont été faites depuis le début de la crise de la COVID-19 et de l'accès

à la « Foire aux Questions » via le site internet du Cégep régional de Lanaudière qui permet d'obtenir l'information mise en jour en temps réel. Il y a beaucoup de travail actuellement pour permettre la reprise des cours de la session d'hiver. Elle informe également les membres de l'absence de la direction du collège à Terrebonne qui se prolonge pour une durée indéterminée. Dans ce contexte, elle assure un accompagnement auprès de l'équipe de direction du collège pour la poursuite des opérations.

Elle souligne l'importance qui est accordée à assurer un soutien aux enseignants, au personnel et aux étudiants afin que tous aient le matériel et l'aide nécessaire à la reprise des activités d'enseignements à distance. Il est essentiel de rétablir de façon progressive l'enseignement et l'apprentissage dans le but d'assurer la réussite de nos étudiants.

197.5 Levée de l'assemblée :

La séance est levée à 17 h 19.

.....
Président d'assemblée

.....
Secrétaire de l'assemblée